



Doc. 14450 Part 1
24 janvier 2018

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2017) et l'examen périodique du respect des obligations de l'Estonie, de la Grèce, de la Hongrie et de l'Irlande

Amendement¹ n° 18

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 7.8 par le paragraphe suivant:

«les autorités turques à réfléchir à la mise en œuvre des recommandations énoncées dans les avis de la Commission de Venise sur les décrets-lois d'urgence;»

Déposé par:

KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, CE
CERİTOĞLU KURT Lütfiye İlksen, Turquie, CE
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
ÖNAL Suat, Turquie, CE
TORUN Cemalettin Kani, Turquie, CE
TÜRKEŞ Yıldırım Tuğrul, Turquie, CE
YAŞAR Serap, Turquie, CE
YENEROĞLU Mustafa, Turquie, GDL

1. 2018 - Première partie de session

